

PACK NOUVEAU DÉPART

Présentation du dispositif

Septembre 2023

PACK

NOUVEAU DÉPART

Lever les freins au départ des victimes de violences conjugales



« Depuis 2017, la politique du Gouvernement a permis de nombreuses avancées dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Mais un angle mort demeure : l'accès aux aides et dispositifs déjà existants s'inscrit dans des délais souvent incompatibles avec le processus de départ. La coordination des acteurs du parcours de sortie de violences est souvent complexe. Nous devons donc simplifier le départ des femmes victimes. Je ne veux plus qu'elles aient à frapper à toutes les portes avant de faire face à une montagne qui les ferait renoncer. Les associations soulignent que les victimes font en moyenne 7 allers/retours pour quitter définitivement leur conjoint violent. C'est à cause de ces allers-retours que l'irréparable peut se produire, nous devons donc tout faire pour les éviter. Le Pack Nouveau Départ aidera ces femmes à s'extraire beaucoup plus rapidement des griffes de leur bourreau. »

Bérangère Couillard,
ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances

Le Pack nouveau départ est un dispositif visant à accélérer la prise en charge des victimes de violences conjugales en facilitant leur détection, l'évaluation de leurs besoins et l'activation des droits et dispositifs auxquels elles sont éligibles.

Comment ? En structurant à l'échelle du département un réseau d'acteurs qui agissent de façon coordonnée de l'expression du souhait de départ de la victime jusqu'à la délivrance des aides et accompagnements disponibles.

Le Pack nouveau départ doit ainsi permettre une prise en charge rapide et attentionnée de la victime tout en limitant son nombre d'interlocuteurs dans ses démarches.

Comment fonctionne le Pack nouveau départ ?

Le « parcours nouveau départ » s'articule autour de trois niveaux d'acteurs devant travailler en étroite collaboration pour mieux détecter les victimes de violences conjugales et sécuriser / prioriser leur prise en charge.

Les **détecteurs** sont des structures susceptibles d'identifier des victimes de violences conjugales (associations, police, gendarmerie, travailleurs sociaux, hôpitaux...) souhaitant quitter leur conjoint violent. Leur rôle, dans le cadre du Pack nouveau départ, est de recueillir la parole de la victime, de lui présenter le dispositif et, avec son accord, de transmettre ses coordonnées à un « acteur coordinateur » qui veillera à mettre en place un parcours d'accompagnement.

L'**acteur coordinateur** est incarné par la CAF et la MSA, avec appui du Conseil départemental (service social départemental - SSD). Une fois saisi par un détecteur, son rôle est de recontacter la victime dans des délais courts pour fixer un rendez-vous d'évaluation de ses besoins. Ce rendez-vous vise à identifier les besoins d'aides et d'accompagnement de la victime. Pour y répondre, l'acteur coordinateur activera un réseau de structures partenaires – « les référents » - en charge de déployer ces aides de façon **accélérée/attentionnée**.

Les **référents** sont des structures, publiques ou privées, mobilisables pour proposer un dispositif d'aide ou une offre d'accompagnement visant à soutenir la victime dans son projet de départ (Préfecture, Pôle emploi, CPAM, Associations, CAF). Saisis par l'acteur coordinateur, **les référents du Pack nouveau départ s'engagent à déployer leurs aides ou accompagnements dans des délais réduits et/ou via une prise en charge renforcée**.

Qui peut bénéficier du Pack nouveau départ ?

Le Pack nouveau départ s'adresse à **toute personne qui se déclare victime** de violences conjugales et qui manifeste le **souhait d'être accompagnée pour quitter le conjoint violent**.

L'entrée dans le pack nouveau départ n'est donc pas conditionnée au dépôt d'une plainte.

LE PARCOURS NOUVEAU DÉPART

Expression d'une violence conjugale et du souhait de départ par la victime

Complétion et transmission de la fiche de saisine par le tiers-détecteur

Aller-vers la victime de l'acteur coordinateur

Réalisation de l'évaluation des besoins par l'acteur coordinateur

Activation du réseau de référents par l'acteur coordinateur

Mise en place des circuits courts d'aides et d'accompagnements par les référents

L'entrée dans le pack nouveau départ se fait par la transmission d'une fiche de saisine du tiers-détecteur vers l'acteur coordinateur après s'être assurée du souhait et du consentement de la victime à bénéficier du dispositif.

A la réception de la fiche de saisine, un travailleur social contacte la victime pour lui proposer un entretien d'évaluation des besoins dans des délais rapides.

Au regard des conclusions de cet entretien, le travailleur social active les structures référentes pertinentes pour soutenir le projet de départ de la victime.

Une fois activés, les référents du Pack nouveau départ confirment à l'acteur coordinateur la bonne prise en charge de la demande.

Ils mettent ensuite en place les circuits-courts d'aides et d'accompagnements au profit de la victime.

LES PARTENAIRES

Tiers-détecteurs et référents

Tous mobilisés,
Ils s'engagent dans le Val
d'Oise



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Val-d'Oise



Mon Âme Soeur

ActionLogement



Ces partenaires, en tant que détecteurs et/ou référents participent aux actions-clés du pack nouveau départ :

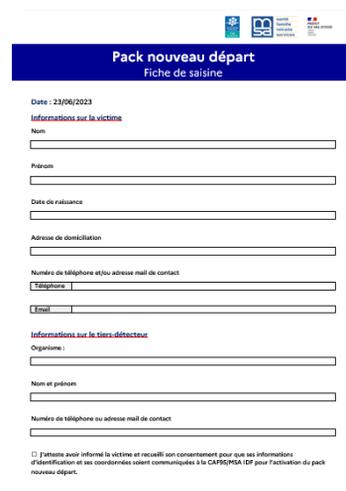
- Détection et orientation des victimes
- Démarche proactive de prise de contact avec la victime ou son accompagnant
- Ouverture accélérée des droits et priorisation de l'accès à certains services
- Accompagnement personnalisé et renforcé

LES OUTILS DU

La fiche de saisine

La fiche de saisine est utilisée par les tiers détecteurs pour signaler à l'acteur coordinateur le souhait d'une victime de bénéficier du pack nouveau départ.

- Elle comporte notamment des informations d'identification de la personne, une adresse mail ou un numéro de téléphone sur lesquels elle peut être contactée de façon sécurisée. Elle comporte également une partie de recueil du consentement de la victime pour la transmission de ses coordonnées.
- La fiche de saisine doit être communiquée par le tiers détecteur à l'acteur coordinateur par email sur une boîte aux lettres sécurisée. Ce signal sera crypté et sécurisé.



Logo of the French Republic and the Ministry of the Interior.

Pack nouveau départ
Fiche de saisine

Date : 23/06/2023

Informations sur la victime

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Adresse de domiciliation : _____

Numéro de téléphone et/ou adresse mail de contact

Téléphone : _____

Email : _____

Informations sur le tiers-détecteur

Organisme : _____

Nom et prénom : _____

Numéro de téléphone ou adresse mail de contact : _____

J'atteste avoir informé la victime et recueilli son consentement pour que ses informations d'identification et ses coordonnées soient communiquées à la CAPSP/SAISIF pour l'activation du pack nouveau départ.

La fiche d'engagement

La fiche d'engagement est le document qui formalise la proposition d'aide et/ou d'accompagnement faite par les structures référentes engagées dans le Pack nouveau départ.

Elle présente l'offre d'accompagnement de la structure, les modalités de saisines pour bénéficier de cette offre ainsi que le nom et les coordonnées de l'interlocuteur qui supervisera la prise en charge opérationnelle des dossiers des victimes identifiées dans le cadre du Pack nouveau départ.



Date : _____

Fiche d'engagement des structures référentes dans le cadre du « Pack nouveau départ »

NOM DE LA STRUCTURE

A/ Objet : activation du pack nouveau départ

Le « Pack nouveau départ » est un nouveau dispositif d'aide à l'aveu de faits et d'ajout possible de victimes de violences conjugales sont coordonnées. Il a été annoncé par la Française initiative en septembre 2022 et est porté par Isabelle Bouin, la Ministre en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il sera l'objet d'une phase pilote dans le Val d'Oise à partir de septembre 2023.

Le Pack nouveau départ vise notamment à améliorer le parcours des victimes (en parcours plus fluides, accessibles et accablés) en responsabilisant le acteur coordinateur (CAPSP/SAISIF) et en s'appuyant sur l'engagement d'un réseau de structures référentes partenaires (Police, gendarmerie, justice, hôpitaux, PMI, etc.).

1. Un engagement est transmis à la CAPSP/SAISIF par un réseau large de tiers détecteurs (police, gendarmerie, association, justice, hôpitaux, PMI, etc.).

2. La CAPSP/SAISIF régule et sécurise et recueille la victime afin de l'intégrer dans le « parcours nouveau départ » :

- a. Ce parcours se donne accès :
 - une évaluation complète de ses besoins
 - une transmission de son dossier aux structures référentes du réseau Pack ND
 - une ouverture accélérée des droits et dispositifs auxquels elle est éligible et/ou une prise en charge opérationnelle, selon l'engagement pris par chaque structure référente.

NB : cette présentation du parcours Nouveau départ est schématisée. Dans la pratique, des parcours différenciés ont été définis, tenant compte de l'accompagnement social dont bénéficieront certaines victimes, notamment au vu de ce constat par le Conseil départemental. Ainsi, les travailleurs sociaux du Conseil départemental pourront également activer le réseau de référents (à un niveau opérationnel).

B/ Les attentes vis-à-vis des structures référentes membres du réseau Pack ND

Les structures référentes engagées dans le Pack ND doivent respecter les engagements suivants :

1. Confirmer à l'acteur coordinateur (travailleur social CAPSP/SAISIF) ou travailleur social SSD dans certains cas) la bonne prise en charge du dossier transmis dans le cadre du Pack ND
2. Mettre en place des modalités de prise en charge accélérées / attentionnées de dossier des victimes de violences conjugales.

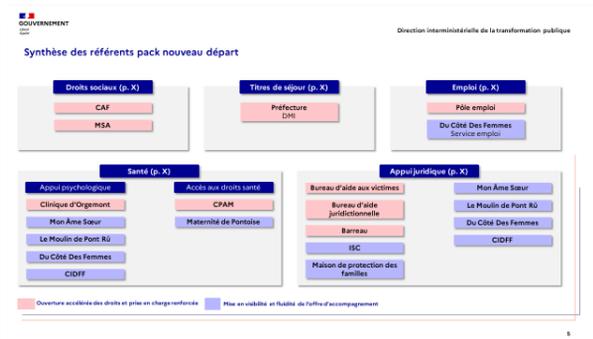
1

PACK NOUVEAU DÉPART

La synthèse de l'offre des référent

La synthèse de l'offre des référents est utilisée par les travailleurs sociaux de l'acteur coordinateur pour activer le réseau de référents après avoir réalisé l'évaluation des besoins de la victime.

Ce document synthétise l'ensemble des offres d'aides et d'accompagnements proposés par les référents engagés au sein du Pack nouveau départ. Il présente le descriptif des offres, les modalités de saisine et les coordonnées des personnes à mobiliser pour activer les différents référents.



Santé – Soutien psychologique

Direction interministérielle de la transformation publique

Structure	Offre	Modalités de saisine	Contact
Clinique d'Orgeval (Pontoise)	<ul style="list-style-type: none">Prise en charge rapide et renforcée, médicale et paramédicale, dans le cadre de l'hôpital de nuit « Mona Lisa » ; unité dédiée avec une prise en charge par des psychiatres et des psychologues, des médiateurs thérapeutiques, des activités bien-êtreAccueil de 15h au lendemain matin / ouvert 6 jours sur 7 / 9 lits et 10 chambres avec une entrée spécifiquePréadmission dans les 24h à 48h à réception de la demande	Préadmission obligatoire : Fiche de préadmission à envoyer à admissions.orgemont@orange.fr	<ul style="list-style-type: none">Caroline DILESCUSE, Responsable des soins, directrice adjointe : c.dilescuse@orange.net / 06.84.52.44.61Margare LE TOUZIC, Cadre de santé : le.touzic@orange.net / 07.55.57.34.64Dr Yasser KHERBEK, Psychiatre : y.khairbel@orange.net / 01.39.96.30.22Dr Mohamed BELGUESMIA, Psychiatre : m.belguesmia@orange.net / 01.39.96.30.22
Mon Âme sœur	<ul style="list-style-type: none">Appui psychologique (3 psychologues dont 2 adultes avec formation psychotrauma et 1 enfant)Au niveau de l'association : Un numéro de téléphone joignable 24h/24 7 jours /7, une pré évaluation par téléphone pour définir l'urgence, une prise de rdv en présentiel sous 3 jours max	Entretien sur rdv par téléphone	Numéro à contacter : 06 12 57 47 30





PACK NOUVEAU DÉPART

 Pour plus d'informations, contactez la
Déléguée Départementale aux Droits des
Femmes et à l'Égalité de votre
département